

La Poste sanctionnée pour entente dans l'express, SUD PTT propose des mesures

La sanction qui vient de tomber sur La Poste, condamnée solidairement pour délit d'entente sur les tarifs de deux de ses sociétés phares dans l'express et la logistique tombe juste après la présentation du budget 2016 du groupe La Poste. Un budget qui n'avait pas tenu compte de la dimension de cette amende qui avait fait l'objet d'une transaction préalable, La Poste n'ayant pas contesté les griefs.

Cet épisode n'est pas le premier à faire un trou dans les fonds propres du groupe, les mêmes dirigeants avaient déjà amené Chronopost à une quasi faillite il y a quelques années avec un plan fumeux dénommé "Energie 2007". La question se pose donc sur les dérives de la gouvernance d'une grande entreprise publique, normalement dédiée à l'intérêt général et qui réoriente régulièrement sa stratégie vers une course aux profits finalement très coûteuse.

La fédération SUD PTT revendique régulièrement la réinternalisation des activités filiales pour peu qu'elles satisfassent les besoins sociaux de la collectivité. C'est bien le cas de Chronopost qui n'est que la transposition dans le colis du courrier à J+1. Alors que les volumes du courrier décroissent, il nous semble en effet logique de compenser cette baisse par l'inclusion au catalogue du service universel postal de l'acheminement à J+1 des colis jusqu'à 20 kg. Rien dans les textes européens ne l'empêche et il suffit d'un ajout dans la loi postale et dans le code des postes et télécommunications.

Un deuxième niveau de réinternalisation concernerait la sous-traitance des activités qui concernent plus 3000 équivalents temps plein pour Chronopost. Autant d'emplois créés ou de départs remplacés dans l'activité courrier/colis.

Qu'est ce qui empêcherait des pratiques frauduleuses comme celle qui est sanctionnée aujourd'hui ? La tarification du colis à J+1 serait régulée par l'ARCEP, de plus elle relèverait d'un autre régime fiscal puisqu'exemptée de TVA comme les produits du service universel postal.

Cette refonte du système du colis à J+1 devra bien entendu s'accompagner d'une sérieuse « postalisation » de la hiérarchie, autour d'une autre idée, celle d'un service public qui réponde aux besoins des usagers avant les impératifs du capital.

Paris le 15 décembre 2016